

COMPTE RENDU DE JURY

Concours

Ingénieur

Spécialité « Prévention et gestion des risques »

Session 2017

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

Contenu

I.	PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	3
II.	DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1.	CHIFFRES CLES	4
2.	PROFIL DES CANDIDATS.....	5
III.	PRINCIPALES REGLES DE NOTATION	6
IV.	PHASE D'ADMISSIBILITE	7
1.	ORGANISATION.....	7
2.	EPREUVE DE REDACTION D'UNE NOTE (CONCOURS EXTERNE ET INTERNE)	7
3.	EPREUVE DE MATHEMATIQUES ET PHYSIQUE (CONCOURS INTERNE).....	8
4.	EPREUVE D'ETABLISSEMENT D'UN PROJET (CONCOURS INTERNE).....	9
	Option : Sécurité et prévention des risques.....	9
	Option : Déchets, assainissement	9
	Option : Sécurité du travail.....	9
	Option : Hygiène, laboratoire, qualité de l'eau	10
5.	RESULTATS D'ADMISSIBILITE	10
V.	PHASE D'ADMISSION	11
1.	ORGANISATION.....	11
2.	EPREUVES D'ENTRETIEN (CONCOURS EXTERNE ET CONCOURS INTERNE)	11
3.	EPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE (CONCOURS EXTERNE).....	12
4.	EPREUVE ECRITE FACULTATIVE DE LANGUE (CONCOURS INTERNE).....	13
5.	RESULTATS D'ADMISSION	13
VI.	CONCLUSION	15
1.	PROFIL DES LAUREATS.....	15
2.	COMMENTAIRES.....	16

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé en 2017 les concours interne et externe d'accès au grade d'ingénieur territorial dans la spécialité « Prévention et gestion des risques ».

✓ Conditions d'accès

Concours externe

Le concours externe sur titres est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues aux articles L. 642-1 et suivant du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée égale à 5 années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités du concours et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2017.

Les candidats en dernière année d'études peuvent s'inscrire au concours. La condition de diplôme est appréciée à une date fixée, par arrêté du président du centre de gestion fixant la date des épreuves, au plus tard à la veille de l'établissement par le jury de la liste des admissibles.

Concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs.

✓ Rappel des fonctions

Les ingénieurs territoriaux exercent leurs fonctions dans tous les domaines à caractère scientifique et technique entrant dans les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public territorial, notamment dans les domaines de l'ingénierie, de la gestion technique et de l'architecture, des infrastructures et des réseaux, de la prévention et de la gestion des risques, de l'urbanisme, de l'aménagement et des paysages, de l'informatique et des systèmes d'information.

Ils assurent des missions de conception et d'encadrement. Ils peuvent se voir confier des missions d'expertise, des études ou la conduite de projets. Ils sont chargés, suivant le cas, de la gestion d'un service technique, d'une partie du service ou d'une section à laquelle sont confiées les attributions relevant de plusieurs services techniques.

Les fonctionnaires ayant le grade d'ingénieur peuvent exercer leurs fonctions dans les régions, les départements, les communes, les offices publics de l'habitat, les laboratoires d'analyses et tout autre établissement public relevant de ces collectivités.

Ils peuvent également occuper les emplois de directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de 10 000 à 40 000 habitants.

✓ Organisation

Le concours d'ingénieur territorial est organisé tous les 2 ans, en alternance avec les examens professionnels de promotion interne. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

✓ Zone de conventionnement

Le concours a été organisé, dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie avec un conventionnement élargi. Ainsi, ont été associés les centres de gestion de l'Aude, de l'Aveyron, de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Dordogne, du Gard, du Gers, de la Gironde, de l'Hérault, des Landes, du Lot, du Lot-et-Garonne, de la Lozère, des Pyrénées-Atlantiques, des Pyrénées-Orientales, des Deux-Sèvres, du Tarn, du Tarn-et-Garonne et de la Vienne.

✓ Composition du jury

Collège des élus :

- 1 Maire, Président du Jury,
- 1 Président d'un établissement de coopération intercommunal,
- 1 Maire,
- 1 Conseiller départemental.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP A,
- 1 Représentant du CNFPT,
- 1 Directeur de Laboratoire d'un département,
- 1 Directeur des Ressources Humaines d'une collectivité.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Directeur du domaine eau potable d'une métropole,
- 1 Directeur de la propreté urbaine d'une métropole,
- 1 Responsable de pôle conditions de travail et logistique d'un département,
- 1 Chef du service prévention des risques professionnels d'un département.

II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

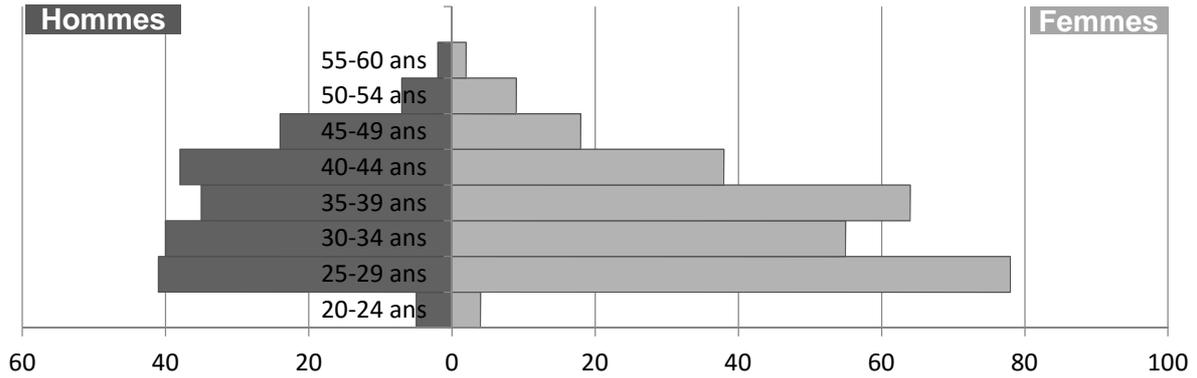
1. CHIFFRES CLES

		Externe	Interne	Total
Nombre de postes		50	16	66
Nombre de dossiers reçus		399	79	478
Nombre de candidats admis à concourir		382	78	460
Répartition des candidats admis à concourir par options	Sécurité et prévention des risques	89	15	104
	Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	58	7	65
	Déchets, assainissement	167	33	200
	Sécurité du travail	68	23	91
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	203	36	239
	Pourcentage	53 %	46 %	52 %
Seuil d'admissibilité sur 20		11	9,31	-
Nombre de candidats admissibles		93	11	104
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	91	11	102
	Pourcentage	98 %	100 %	98 %
Seuil d'admissibilité sur 20		11,35	10	-
Nombre de candidats admis		53	6	59
Taux de réussite (admis/présent écrit)		26 %	17 %	-

99,6 % des inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31. Les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

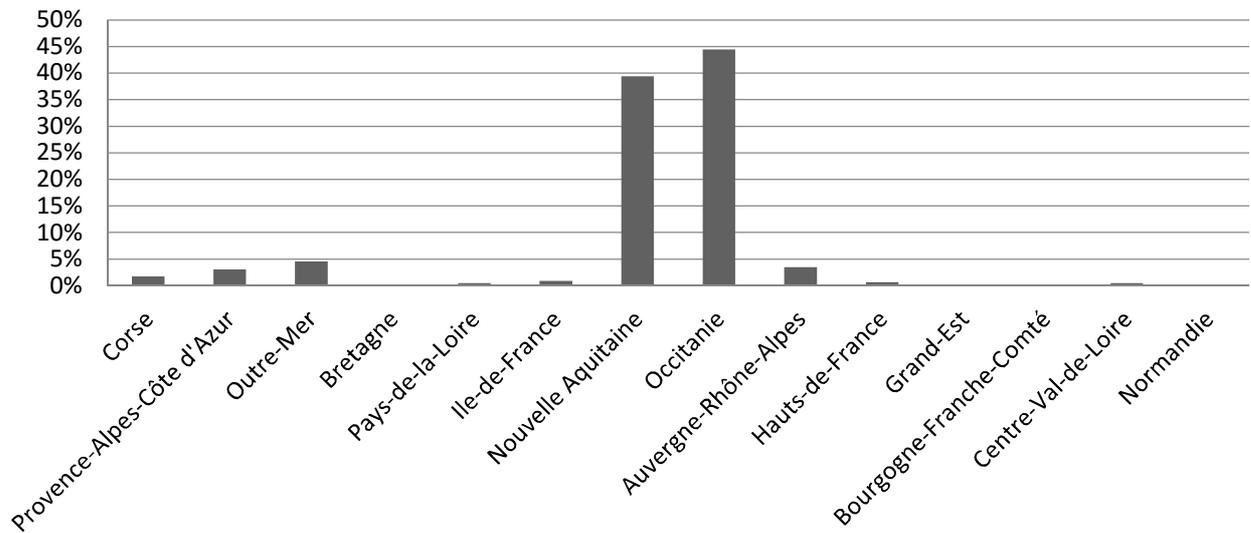
2. PROFIL DES CANDIDATS

✓ Age et sexe



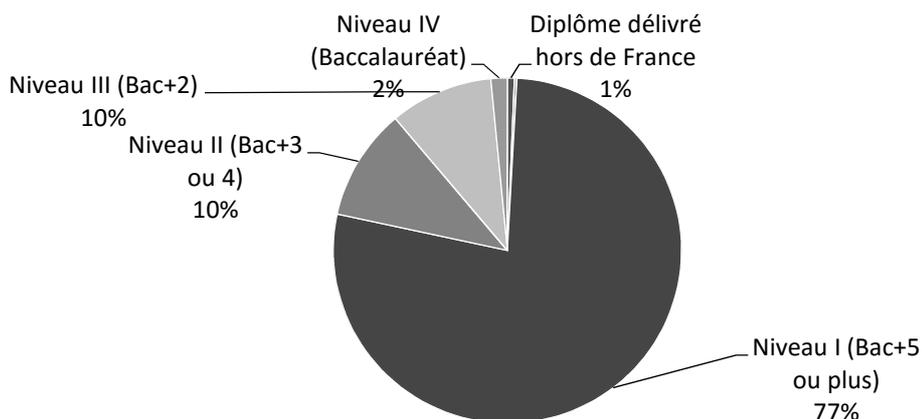
Les femmes représentent 58 % des candidats. La moyenne d'âge des candidats est de 36 ans.

✓ Origine régionale



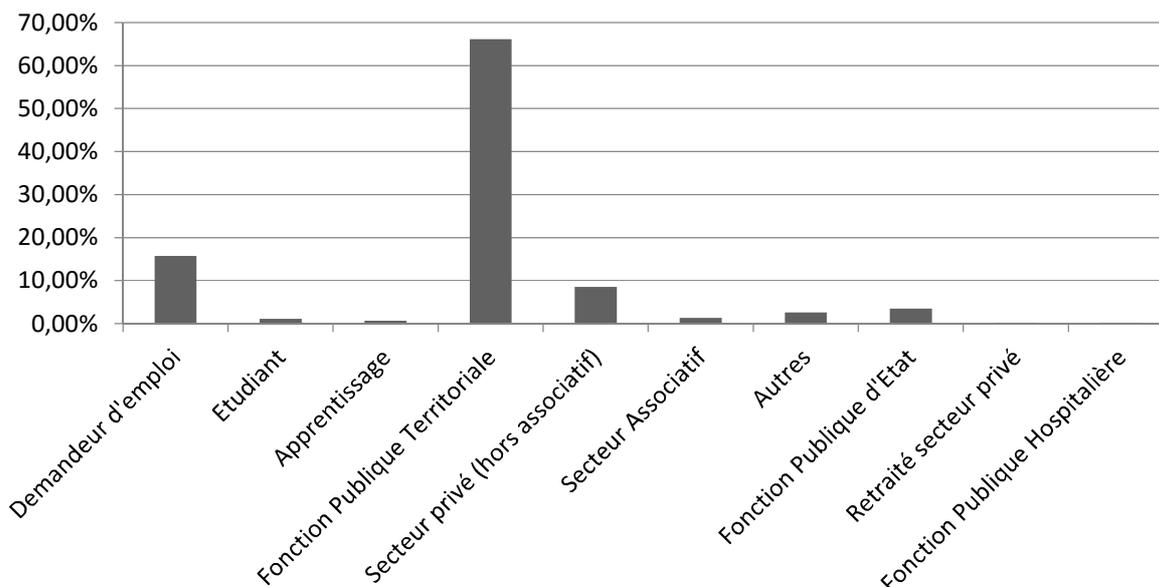
84 % des candidats proviennent des régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie, ce qui correspond à la zone de conventionnement du concours.

✓ Diplômes



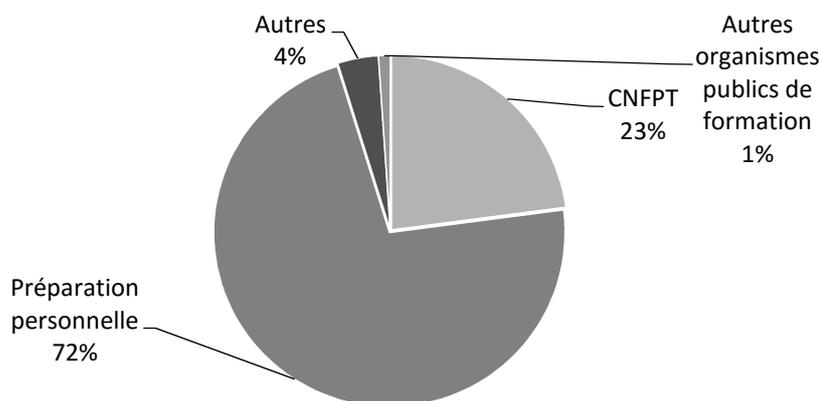
90 % des candidats au concours externe détiennent un titre ou diplôme délivré par l'Etat Français d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat. Ils ne représentent que 15 % des candidats au concours interne.

✓ Situation professionnelle



Bien que tous les secteurs professionnels soient représentés, 2/3 des candidats sont en poste dans la Fonction Publique Territoriale.

✓ Préparation au concours



23 % des candidats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT. Pour les candidats en poste dans la Fonction Publique Territoriale, ils représentent le tiers des candidats.

III. PRINCIPALES REGLES DE NOTATION

Les règles sont encadrées le décret 2013-593 du 5 juillet 2013.

Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Chaque note est multipliée par le coefficient réglementaire correspondant.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

Les épreuves d'admission font l'objet d'une notation souveraine par le jury au vu de la prestation orale de chaque candidat.

IV. PHASE D'ADMISSIBILITE

1. ORGANISATION

✓ Dates et lieux

Les épreuves écrites se sont déroulées les 14 et 15 juin 2017 sur 4 sites différents (Gardouch, Ramonville Saint-Agne, Roques-sur-Garonne et Labège).

✓ Aménagements d'épreuves

Deux candidats en situation de handicap ont bénéficié, à la demande d'un médecin agréé, d'un tiers temps supplémentaire lors des épreuves écrites.

✓ Récapitulatif des épreuves écrites d'admissibilités

CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE
Epreuve écrite de mathématiques appliquées et de physique appliquée (durée : 4 heures ; coefficient 3).	Rédaction d'une note, portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription, à partir d'un dossier tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier (durée : 5 heures ; coefficient 5).
Rédaction d'une note, portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription, à partir d'un dossier tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier (durée : 4 heures ; coefficient 3).	
Etablissement d'un projet ou étude portant sur l'une de l'option choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt (durée : 8 heures - coefficient 7).	

Tout sujet d'épreuve écrite peut être consulté sur le site Internet du CDG31.

2. EPREUVE DE REDACTION D'UNE NOTE (CONCOURS EXTERNE ET INTERNE)

Le sujet est commun aux concours interne et externe. Seuls la durée de l'épreuve et le barème diffèrent. La partie proposition pour le concours externe est valorisée avec 12 points sur 20 au lieu de 8 points pour le concours interne, les candidats ayant une heure de plus que ceux du concours interne.

✓ Thématique du sujet

Vous êtes ingénieur territorial dans la commune d'INGEVILLE comptant 100 000 habitants au sein d'une intercommunalité (communauté de communes). La commune a un passé industriel riche, qui laisse de nombreuses friches à valoriser sur son territoire. La pression sur le foncier dans le département rend ce territoire à nouveau attractif. Les élus souhaitent en profiter pour faire venir de nouveaux habitants et des entreprises. C'est également pour eux l'occasion d'aller plus loin dans leurs engagements à l'égard de la protection de l'environnement.

Dans une première partie, la directrice générale adjointe en charge du développement durable, vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur le rôle des collectivités face aux nouveaux polluants.

Dans une deuxième partie, la DGA, soucieuse de ne prendre aucun risque sanitaire pour les habitants d'INGEVILLE et de préserver l'environnement, souhaite que la commune se dote d'une stratégie pour accompagner les reconversions des friches industrielles. Dans ce cadre, elle vous demande de décliner un plan de réduction des émissions de micropolluants pour les services municipaux.

✓ Objectifs de l'épreuve

Au-delà de l'aptitude à synthétiser des informations pour les présenter de manière organisée, au moyen d'une note en première partie de la copie, l'épreuve entend vérifier la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances pour élaborer des propositions opérationnelles argumentées, en seconde partie de la copie.

✓ Production attendue des candidats

Le candidat doit être capable d'extraire les informations les plus importantes afin d'informer sa hiérarchie. Concernant le plan d'action, le candidat doit être en mesure de hiérarchiser et de prioriser les actions proposées par une analyse pragmatique d'opérations techniques réalisables. Sa production doit être en mesure de constituer un outil d'aide à la décision.

✓ Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Externe	203	9,99	114 (57%)	16 (8%)	16	1
Interne	36	8,3	12 (33%)	7 (19%)	14	1,5

✓ Constats des correcteurs

Contrairement au concours interne, la grande majorité des copies du concours externe répondait à l'exigence de forme, ainsi qu'au niveau rédactionnel attendu.

Le niveau de la note informative, en première partie, est moyen dans l'ensemble. Les candidats semblent avoir des difficultés à mettre en avant les enjeux pour la collectivité, notamment juridiques. Dans la deuxième partie, la technique de conduite de projet est généralement maîtrisée. Par contre, les propositions sont peu opérationnelles et limitées par le manque de connaissances des compétences des communes et intercommunalités dans les différents domaines abordés. Ce dernier point est surtout relevé dans les copies des candidats au concours interne.

3. EPREUVE DE MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE (CONCOURS INTERNE)

✓ Thématique du sujet

Le sujet comportait :

- une épreuve de mathématiques appliquées consistant en l'étude d'une matrice et en l'étude d'une fonction,
- une épreuve de physique appliquée, portant sur la résolution de problèmes de thermodynamique, d'électricité et d'hydraulique.

✓ Objectifs de l'épreuve

L'épreuve doit permettre de vérifier la maîtrise de connaissances précisées par le programme réglementaire de l'épreuve pour les deux matières scientifiques.

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nb de notes ≥ 10 sur 20	Nb de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
36	4,86	3	19 (53%)	12,13	0,13

✓ Constats des correcteurs

Les candidats ne maîtrisent pas les éléments du programme, l'épreuve de matrice rapportant rarement des points.

Les résultats de cette session font apparaître, comme lors des précédentes sessions, une moyenne générale très basse pour cette épreuve (4,86/20).

Plus d'un candidat sur deux ont obtenu une note éliminatoire, soit inférieure à 5 sur 20.

4. EPREUVE D'ETABLISSEMENT D'UN PROJET (CONCOURS INTERNE)

Il s'agit d'une épreuve portant sur l'option choisie par le candidat au moment de son inscription.

✓ Objectifs de l'épreuve

Le candidat est évalué sur sa capacité à mobiliser ses connaissances, techniques et professionnelles, au service d'une situation qu'il pourrait rencontrer dans une collectivité territoriale.

✓ Production attendue des candidats

Le candidat doit savoir analyser une situation pour la comprendre, prendre la mesure de la nature et de l'importance relative des informations fournies par le dossier (éléments descriptifs, analyse de projets techniques déjà réalisés, problèmes restant à résoudre, contraintes juridiques et techniques, etc.).

Le candidat doit donc pouvoir :

- prendre l'exacte mesure d'une situation (étude à conduire, projet à mener à bien, problème à résoudre, difficultés à prévenir, etc.) ;
- décider ou éclairer des choix dans le respect des contraintes techniques et des règles en vigueur ;
- utiliser de manière pertinente les moyens à sa disposition.

Option : Sécurité et prévention des risques

✓ Thématique du sujet

Il s'agit d'une étude sur l'amélioration de la qualité de l'air au sein d'une commune

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nb de notes ≥ 10 sur 20	Nb de notes <5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
6	11,33	5 (83%)	0	13,75	7

✓ Constats des correcteurs

La qualité rédactionnelle des copies est correcte dans l'ensemble.

Face à ce sujet concret et d'actualité pour les collectivités, les candidats ont su exploiter le dossier afin de répondre convenablement à la commande. Les premières questions mettent en avant les qualités de synthèse des candidats, exercice assez bien maîtrisé.

Option : Déchets, assainissement

✓ Thématique du sujet

Les questions portaient sur l'élaboration d'un document de cadrage portant sur l'assainissement et la gestion des déchets associés à un projet de réalisation d'une ZAC.

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nb de notes ≥ 10 sur 20	Nb de notes <5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
17	8,53	6 (35%)	2 (12%)	12,25	0

✓ Constats des correcteurs

Hormis quelques copies, l'expression et la syntaxe sont de qualité moyenne, voire faible.

Aucun candidat n'a réussi à finaliser la partie calcul du devoir. Les propositions ont souvent manqué de réalisme.

Option : Sécurité du travail

✓ Thématique du sujet

Il s'agit d'une étude sur les conditions de travail des agents évoluant dans les EHPAD.

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nb de notes ≥ 10 sur 20	Nb de notes <5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
13	8,42	7 (54%)	1 (8%)	12,38	2

✓ **Constats des correcteurs**

Le niveau global des copies est assez moyen, mais avec une bonne qualité de l'expression écrite.

Le dossier a été assez bien utilisé et exploité par les candidats. Les apports personnels sont de bonne qualité. La méthode de conduite de projet est maîtrisée mais, par manque de connaissances techniques du fonctionnement des EHPAD ou dans la conception d'un bâtiment, les propositions ne sont pas toujours réalisables.

Option : Hygiène, laboratoire, qualité de l'eau

✓ **Thématique du sujet**

Le sujet traite de la qualité de l'eau de rivières : diagnostic, impact des rejets d'eaux usées, différents types de pollution et mise en place d'un plan d'action pour atteindre les objectifs de bon état.

✓ **Résultats**

Aucun candidat, inscrit dans cette option, ne s'est présenté à l'épreuve écrite.

5. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Le Jury d'admissibilité s'est réuni le 9 octobre 2017 au siège du CDG31, à Labège.

✓ **Concours externe**

3 candidats, inscrits en dernière année du cycle d'études conduisant au diplôme requis, admis à concourir sous réserve de transmettre la copie du diplôme au plus tard le 1^{er} octobre 2017, n'ont pas transmis le diplôme dans les délais requis. Ils ont été déclarés non admis à concourir.

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes <5/20	Seuil d'admissibilité fixé en points /100	Nombre de candidats admissibles
200	9,99	16	55	93

179 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité ont été éliminés.

✓ **Concours Interne**

Le jury, par application du règlement, a attribué une note de zéro sur 20 à une copie de l'épreuve de projet pour rupture d'anonymat (nom du candidat noté dans le devoir).

Les résultats, après application des coefficients correspondants à chaque épreuve, sont les suivants :

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de candidats ayant eu au moins une note <5/20	Seuil d'admissibilité fixé en points /260	Nombre de candidats admissibles
36	7,86	21	121,14	11

42 candidats absents à l'une des épreuves d'admissibilité ont été éliminés.

V. PHASE D'ADMISSION

1. ORGANISATION

✓ Dates et lieux

Les épreuves d'admission se sont déroulées les 15, 16, 17, 28, 29 et 30 novembre 2017 au siège du CDG31, à Labège.

✓ Récapitulatif des épreuves d'admission

	CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE
EPREUVE OBLIGATOIRE D'ADMISSION	Entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options choisie par le candidat. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (Durée totale de l'entretien: 40 minutes réparties en 15 à 20 minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient 5)	Entretien permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (Durée totale de l'entretien : 40 minutes ; réparties en 15 à 20 minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient : 5)
EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION	Epreuve écrite facultative de langue vivante étrangère consistant en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, choisie par le candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe (Durée : 2 heures ; coefficient. 1)	Epreuve orale facultative de langue vivante étrangère peut être choisie par le candidat au moment de son inscription. Elle consiste en la traduction, sans dictionnaire, suivie d'une conversation, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe (Préparation : 30 minutes ; Durée : 15 minutes ; coefficient 1)
	Seuls les points excédant la note de 10 sont réglementairement pris en compte et, affectés d'un coefficient 1, s'ajoutent au total des points obtenus pour l'admission. Les épreuves facultatives ne comportent pas de note éliminatoire.	

2. EPREUVES D'ENTRETIEN (CONCOURS EXTERNE ET CONCOURS INTERNE)

✓ Organisation du Jury

Pour le concours externe, les candidats ont été interrogés par des sous-jurys de 4 personnes (membres du jury et correcteurs). Les candidats ont été répartis par option.

Pour le concours interne, compte tenu de leur nombre peu important, tous les candidats ont été interrogés par le jury plénier, constitué de 12 personnes.

✓ Objectifs de l'épreuve

L'épreuve doit permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat en deux temps :

- par des questions portant sur l'option choisie par le candidat permettant de mesurer ses connaissances réglementaires et techniques fondamentales et ses capacités de réflexion ;
- par des questions permettant d'apprécier l'aptitude professionnelle : connaissance de son environnement professionnel, résolution de problèmes techniques ou d'encadrement.

✓ Prestation attendue des candidats

Au-delà des connaissances techniques en lien avec l'ensemble des points du programme de chaque option, le candidat doit faire preuve d'une perception adaptée des missions et du rôle d'un ingénieur dans une collectivité, notamment la gestion de l'encadrement et les connaissances de la Fonction Publique Territoriale.

✓ Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes \geq 10/20	Nombre de notes <5/20	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Externe	91	10,70	56 (62%)	0	17	5
Interne	11	10,82	8 (73%)	0	14,5	7

✓ Constats du jury

Le niveau entre les candidats externe et interne diffère peu sur l'ensemble des points de l'entretien.

Les candidats au concours externe sont majoritairement déjà en poste dans la Fonction Publique Territoriale.

Les connaissances techniques, en première partie, sont souvent maîtrisées par les candidats, même si souvent elles ne portent pas sur l'ensemble du programme et se limitent à celles en lien avec leur métier.

Pour la deuxième partie, le jury pose le constat d'un niveau insuffisant de connaissances des collectivités territoriales avec un manque de curiosité sur l'actualité territoriale. Le niveau des candidats sur les questions d'encadrement est variable, selon leur expérience. Les réponses restent globalement théoriques, peu applicables.

Les bons candidats, peu nombreux, ont su présenter leur motivation avec dynamisme et se positionner en tant qu'ingénieur en connaissant les enjeux et les attentes actuelles des collectivités territoriales.

3. EPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE (CONCOURS EXTERNE)

✓ Organisation

2 examinateurs ont procédé aux épreuves.

✓ Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve débute par la traduction en français d'un texte écrit dans la langue vivante étrangère choisie et se poursuit par une conversation dans cette langue.

Le niveau de langue requis est celui attendu à l'issue des études secondaires pour la langue vivante 1 (LV1) au baccalauréat (niveau B2 du CERCL – cadre européen commun de référence pour les langues).

✓ Prestation attendue des candidats

Le candidat est ainsi évalué à la fois :

- sur sa capacité à lire distinctement un texte en langue étrangère ;
- sur sa capacité à le comprendre et à le restituer dans un français correct ;
- sur son aptitude à comprendre les questions posées et à y répondre correctement.

Il est attendu du candidat qu'il sache exprimer son point de vue, qu'il ne commette pas de fautes conduisant à des malentendus, qu'il fasse preuve d'une aisance suffisante dans la langue pour faciliter la discussion et qu'il soit capable de produire un discours clair et cohérent.

✓ Résultats

Oral de 15 min	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nb de notes > 10/20	Note la plus haute	Note la plus basse
Anglais	43	12,28	30	18	6
Espagnol	5	16,6	5	20	13

✓ Constats des examinateurs

Le niveau des candidats est globalement satisfaisant. Le choix de cette épreuve optionnelle correspond généralement à un bon niveau linguistique (vocabulaire, grammaire et aisance en expression orale).

4. EPREUVE ECRITE FACULTATIVE DE LANGUE (CONCOURS INTERNE)

✓ Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve est une épreuve de traduction en français d'un texte écrit dans l'une des langues vivantes étrangères choisie par le candidat.

Le niveau de langue requis est celui attendu à l'issue des études secondaires pour la langue vivante 1 (LV1) au baccalauréat (niveau B2 du CERCL – cadre européen commun de référence pour les langues).

✓ Production attendue des candidats

Le candidat est évalué à la fois sur sa capacité à comprendre le texte et à le restituer dans un français correct. Une bonne maîtrise de la grammaire des deux langues est nécessaire pour bien traduire un texte. Enfin, une juste perception de l'esprit même du texte est indispensable à une traduction pertinente.

✓ Résultats

Ecrit de 2h00	Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nb de notes > 10/20	Note la plus haute	Note la plus basse
Anglais	2	7,5	0	8	7
Espagnol	2	12,25	2	14	10,5

✓ Constats des correcteurs

Les correcteurs ont pu constater un niveau très variable. Seuls les candidats hispanistes ont obtenu des points supplémentaires.

5. RESULTATS D'ADMISSION

Le jury d'admission a eu lieu le 9 novembre 2017 au siège du CDG31, à Labège.

✓ Résultats

Les résultats, après applications des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrites et orales, sont les suivants :

Concours	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes \geq 10/20	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Externe	12,28	80 (88%)	15,95	8
Interne	10,24	6 (55%)	11,69	9,34

✓ **Délibération**

11 candidats au concours externe et 5 candidats au concours interne, ayant obtenu une moyenne de leurs notes aux épreuves inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants, n'ont pas été admis.

Les postes du concours interne ne pouvant être pourvus, conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, la proportion maximale de postes transférables vers l'un ou l'autre des concours est fixée à 25% du nombre total de postes offerts dans les deux voies.

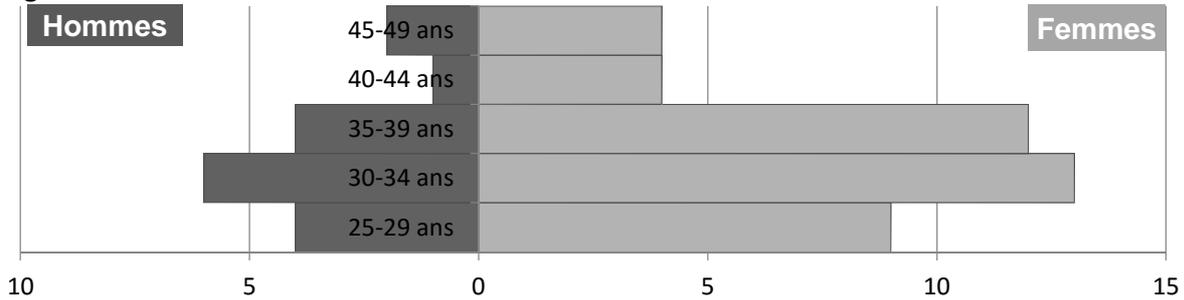
Au vu de l'ensemble des résultats, le jury a souverainement décidé de transférer 3 postes du concours interne vers le concours externe et de fixer les seuils d'admission comme suit :

Concours	Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
Externe	113,50 points / 200	11,35	53
Interne	181,62 points / 360	10,09	6

VI. CONCLUSION

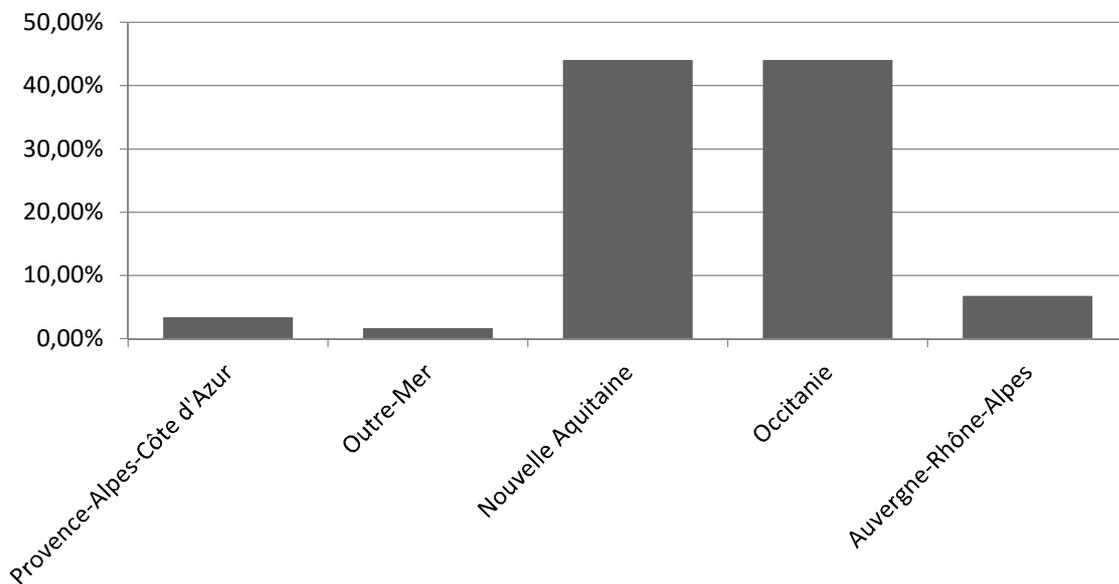
1. PROFIL DES LAUREATS

✓ Age et sexe



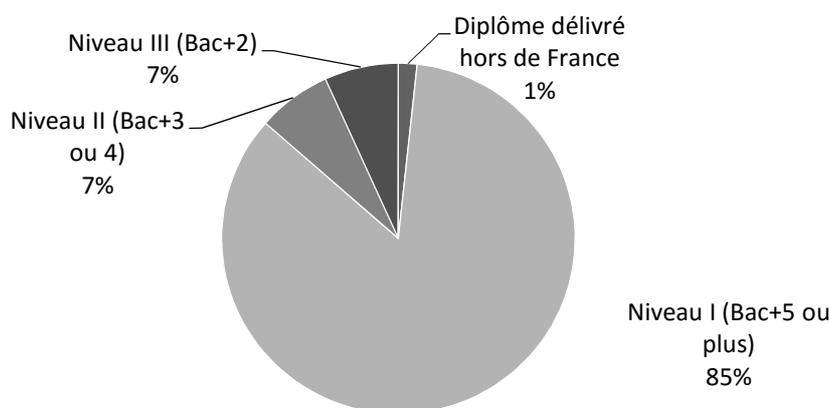
Les femmes représentent 71 % des candidats admis. La moyenne d'âge est de 35 ans.

✓ Origine régionale



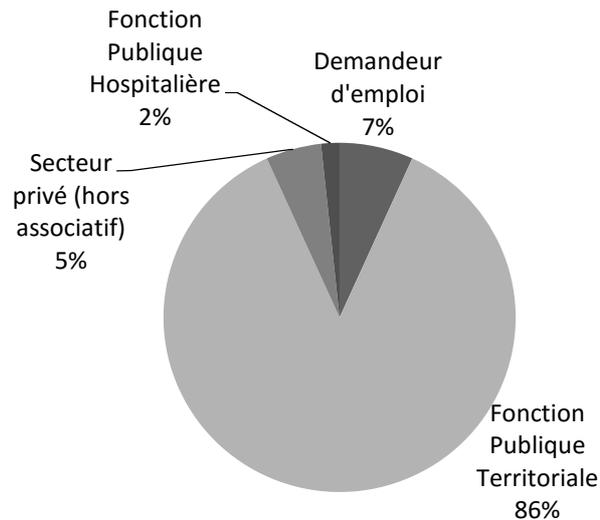
Les candidats provenant de la zone de conventionnement représentent 88% des lauréats. Les candidats originaires de régions éloignées se sont moins déplacés.

✓ Diplômes



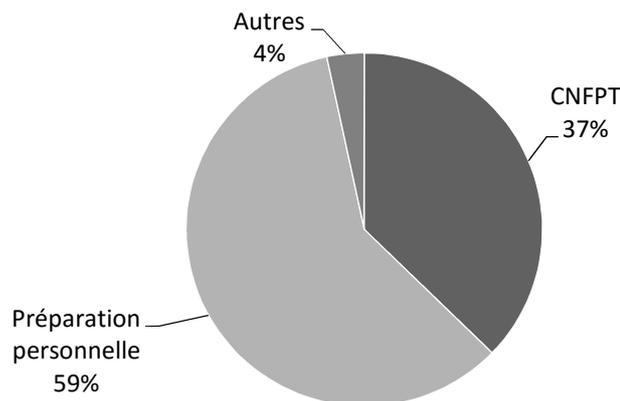
85 % des lauréats sont titulaires d'un titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat. Ils représentent 94% des lauréats du concours externe.

✓ Situation professionnelle



85% des lauréats du concours externe sont déjà en poste dans la Fonction Publique Territoriale. Cette voie est préférée par les candidats.

✓ Préparation



41 % des lauréats déclarent avoir suivi une préparation auprès d'un organisme (CNFPT ou autres). Ils représentent les 2/3 des lauréats du concours interne.

2. COMMENTAIRES

✓ Absentéisme important aux épreuves écrites d'admissibilité

Malgré un concours attractif avec un nombre conséquent de postes ouverts pour cette session (66) issu d'un large périmètre de conventionnement, le taux d'absentéisme aux épreuves d'admissibilité reste important aussi bien en externe (47%) qu'en interne (54%).

Pour le concours externe, le jour de l'épreuve écrite, 13% des candidats étaient admis à concourir sous réserve de fournir un avis favorable de la commission d'équivalence de diplômes placée auprès du CNFPT. Ils ne se sont pas présentés.

✓ Sélectivité du concours interne

Les candidats privilégient le concours externe qui, bien qu'il n'y ait qu'un poste pour plus de 7 inscrits contre 1 poste pour 5 inscrits au concours interne, est constitué d'une seule épreuve écrite.

Les épreuves écrites du concours interne restent très sélectives, a fortiori l'épreuve de mathématiques appliquées et de physique appliquée pour laquelle 53% des candidats obtiennent une note éliminatoire et dont la moyenne des notes obtenues de 4,86/20.

Comme lors des précédentes sessions, elle sanctionne de manière inappropriée les candidats du concours interne. Un tiers des candidats ayant des moyennes aux épreuves écrites supérieures à 10/20 sont ainsi éliminés par cette épreuve.

De plus, les candidats non éliminés par cette épreuve ont une moyenne abaissée par celle-ci, ce qui ne leur permet pas d'être admissibles ou qui les place en difficulté pour les épreuves d'admission. En effet, les épreuves écrites du concours interne totalisent un coefficient 13 et contre un coefficient 5 pour l'oral, le concours externe comportant un même coefficient (5) pour les deux phases.

Sans préjuger de la nécessaire appréciation des capacités scientifiques, cette épreuve écarte de fait certains candidats dont le profil et l'expérience professionnelle répondent aux missions dévolues au cadre d'emplois. Les épreuves de rédaction d'une note et d'établissement d'un projet paraissent véritablement permettre d'appréhender de manière plus adaptée les aptitudes techniques et les capacités professionnelles dans la spécialité considérée.

La suppression de l'épreuve de mathématiques appliquées et de physique appliquée contribuerait à une sélection de candidats plus en adéquation avec les besoins des employeurs territoriaux. Le concours interne s'accorderait ainsi au même niveau d'exigences techniques que l'examen professionnel de promotion interne correspondant.

✓ Niveau des candidats

Le jury observe globalement un niveau moyen des candidats aux épreuves orales.

Une majorité des candidats, déjà en poste dans une collectivité territoriale, limite leurs connaissances, même techniques, à leur mission.

Il est important de rappeler aux candidats que la première partie de l'entretien est une épreuve sur programme et demande une préparation sur l'ensemble de celui-ci.

Le jury remarque, de la même manière, des carences sur les questions générales portant sur les missions et compétences des collectivités territoriales ainsi que sur l'encadrement.

Les candidats se limitent trop souvent aux domaines maîtrisés dans le cadre de leur fonction.

Le jury rappelle que les concours, interne comme externe, ne constituent pas une validation de l'expérience professionnelle mais évalue les connaissances et les aptitudes d'un candidat lui permettant d'exercer des missions d'ingénieur dans un environnement territorial.

Le Président du jury,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Chatonnay', with a stylized flourish extending to the right.

Christian CHATONNAY